



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°60 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Nadine RACAULT, Michel RAES, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Daniel BENAGOU.

Absents représentés : Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Michel RAES
Sandrine FILLASTRE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Virginie SARTEUR, donne pouvoir à Sylvie DUPOUY
Djey Di KAMARA donne pouvoir à Anthony ARCIERO
Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI
Eric SZWEC donne pouvoir à François VARLET
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

Secrétaire de séance : Maryse GUILBERT

Autorisation de signature d'un avenant à la convention relative au transfert, par le département du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts du carrefour giratoire situé sur les RD317 / RD 922

Le 21/12/2017, la commune de Survilliers a signé une convention relative au transfert, par le département du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts du carrefour giratoire situé sur les RD317 / RD 922.

Il s'agit à ce jour d'autoriser Madame le Maire a signé un avenant à cette-dite convention pour le motif d'acter de nouvelles dispositions et notamment les ouvrages à la charge de la commune de Survilliers et ceux à la charge du Département du Val d'Oise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir pris connaissance du contenu dudit avenant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 (n°21-1496) de la convention relative au transfert, par le département du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts du carrefour giratoire situé sur les RD317 / RD 922
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et à Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS